

Conseil communal  
Place de l'Hôtel-de-Ville 3, 1700 Fribourg

---

Association des intérêts du quartier  
de l'Auge (AIA)  
p.a. M. Yannick Savoy  
Rue des Forgerons 32  
1700 Fribourg

Fribourg, le 28 mai 2026

**Votre pétition du 17 avril 2026 "Maintien d'un accès en transports publics en l'Auge durant la fermeture du pont du Milieu"**

Mesdames et Messieurs les membres de l'AIA,  
Mesdames et Messieurs les membres de la commission de mobilité de l'AIA,

Votre pétition du 17 avril 2026 concernant le maintien d'un accès en transports publics en l'Auge durant la fermeture du pont du Milieu nous est bien parvenue et a retenu l'attention des membres du Conseil communal. Nous sommes pleinement conscients des contraintes importantes que la fermeture du pont du Milieu engendre pour les habitants·es du quartier de l'Auge dans leur quotidien.

Pour y répondre, le Conseil communal a décidé de mettre en place une série de mesures complémentaires pour mieux desservir le quartier pendant la fermeture du pont du Milieu, du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre 2026. Ces mesures s'ajoutent au remboursement des trajets en taxi pour les personnes à mobilité réduite (PMR), maintenu.

La mesure centrale consiste en la mise en place d'un service gratuit de taxi-navette ("Taxi Auge"), en semaine aux heures de pointe soit de 06h00 à 09h00 (matin) et de 16h00 à 19h00 (soir), et le samedi en journée de 10h00 à 16h00. Cette navette aura une cadence au quart d'heure et reliera la Place de la Palme à l'arrêt du "Pont-Zaehringen" desservi par les lignes TPF 2 et 6, efficacement connectées au réseau. Sur son tracé du retour, la navette s'arrêtera au kiosque du Grand-Pont pour prendre en charge les personnes qui souhaiteraient descendre en Auge.

Cette navette est destinée notamment aux pendulaires ainsi qu'aux personnes dont la mobilité est restreinte mais qui ne sont pas considérées comme PMR. Le taxi aura 4 places à disposition par trajet et un siège enfant sera disponible.

Ce dispositif sera complété par les autres mesures suivantes :

- Covoiturage de proximité : La Ville de Fribourg va mettre en place des bancs de covoiturage à la Place de la Palme et au Kiosque du Grand-Pont. Les habitants·es du quartier pourront indiquer leur souhait d'être pris en charge par les automobilistes. Cette offre complète celle de taxi-navette, en dehors des heures de celle-ci. Ce modèle solidaire a été mis en place dans plusieurs régions suisses, notamment dans les cantons des Grisons, de Berne et de Lucerne, ainsi que dans le Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut.

Afin d'apporter un retour direct au commerce local, les automobilistes qui prendront en charge des personnes du quartier pourront être récompensés par des bons valables dans les commerces et restaurants de l'Auge. La mise en place et la gestion du système de récompense sont assurées par *Local Impact*, qui dispose d'une expertise en la matière.

- Station e-bike : Une station *Publibike* sera installée dès le 1<sup>er</sup> juin à la Place de la Palme. Les habitants·es de l'Auge pourront profiter d'un abonnement préférentiel pour 4 mois, au prix de 25.- francs, qui donnera droit à 60 minutes gratuites par trajet pour les vélos standards et 15 minutes gratuites par trajet pour les vélos à assistance électrique.
- Subventionnement aux livraisons par *La Météore* : Les habitants·es et commerces de l'Auge qui solliciteront du transport de marchandises par la coopérative "La Météore" bénéficieront d'une subvention de 20.- francs par course qui sera prise en charge par la Ville de Fribourg et directement déduite du prix.
- Valorisation des possibilités existantes : Pour le transport des courses, le service CABAMOBIL est déjà accessible gratuitement à l'ensemble des personnes résidentes en ville de Fribourg, du lundi au samedi. Les achats en provenance de tous commerces peuvent être déposés au "Point Info" de Fribourg-Centre et sont acheminés à domicile par livraison à l'horaire convenu. Ce service est particulièrement pertinent pour compléter l'offre du "Taxi Auge" ou de Publibike, par exemple.

Il est également possible de faire appel au Tuk-Tuk électrique de REPER, qui circule à la demande du lundi au vendredi, de 9 à 12 heures et de 14 à 17 heures, jusqu'au 31 juillet 2026. Ce service gratuit doit être réservé par téléphone et assure des trajets jusqu'à quatre personnes à Fribourg et Villars-sur-Glâne.

Le Conseil communal a examiné plusieurs scénarios afin de proposer des solutions réalistes et rapidement déployables. Le Conseil communal a notamment étudié l'ajout d'une desserte TP complémentaire, reliant toute la journée la Place de la Palme à la Gare. Les contraintes d'exploitation et les ressources disponibles n'auraient permis qu'une offre limitée. Nous avons donc privilégié un ensemble de mesures complémentaires, visant à répondre de manière plus souple aux différents besoins de déplacement pendant la durée du chantier, soit jusqu'à la fin septembre 2026.

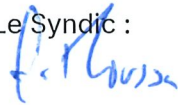
Le succès de ces mesures repose sur leur fiabilité et leur communication. Tous les ménages du quartier de l'Auge ont normalement été informés de ces mesures et elles figureront sur la page internet du site de la Ville de Fribourg dédiée au chantier de la Place du Petit-Saint-Jean. Des actions d'information sur les réseaux sociaux seront aussi mises en œuvre.

Nous espérons que cette décision contribuera à améliorer la situation et répondra efficacement aux besoins des habitants·es du quartier de l'Auge. Notre volonté est de proposer des solutions concrètes pour les différents besoins de mobilité du quartier, tout en soutenant les commerces locaux pendant la durée du chantier.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs les membres de l'AIA, l'expression de nos salutations distinguées.

**AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE LA VILLE DE FRIBOURG**

Le Syndic :



Elias Moussa



Le Secrétaire de Ville :



David Stulz